

Le Centre de Recherche Politique d'Abidjan (CRPA) a organisé le samedi 13 juin 2015 à 10 heures à l'institut Goethe une conférence dont le thème était : **rôle et responsabilité de la presse en période pré-électorale**. Cette conférence qui a été animée par la journaliste et écrivaine Agnès KRAIDY a enregistré une soixantaine de participants issus de différents milieux socioprofessionnels.

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, Patrick GNONSEKAN, Chercheur, chargé de programmes au CRPA, faisant office de modérateur, a présenté le programme et invité le Directeur du CRPA à prendre la parole.

#### I. L'ALLOCUTION DU DIRECTEUR DU CRPA

Après les civilités, Dr. Moquet César FLAN, Directeur du Centre de Recherche Politique d'Abidjan a remercié les invités d'être venus et a l'objectif principal du centre, à savoir: la durabilité et la stabilité des institutions en Côte d'Ivoire et en Afrique. Justifiant le choix du thème de la conférence, il a fait remarquer que les pays africains traversent en général un contexte électoral difficile où la presse a toujours un grand rôle à jouer. Pour clore ses propos, il a remercié Agnès Kraidy d'avoir répondu favorablement à l'appel du CRPA et souhaité bonne écoute à l'auditoire.

#### II. LA CONFERENCE

Elle a connu deux phases : celle de l'exposé et celle des préoccupations

##### A. L'Exposé

Agnès Kraidy a d'abord défini quelques-uns des termes contenus dans le thème. Il s'agit de « rôle », « responsabilité » et « journalisme ». Elle a ensuite énuméré les obligations liées à cette fonction pendant la période pré-électorale, électorale et post-électorale, soulignant au passage que toutes les périodes se valent en termes de sensibilité et de préservation de la paix avant de lister les organes qui ont à charge la régulation de ce milieu professionnel.

##### 1. Définition des termes

De façon très succincte, elle a défini le « rôle » comme étant la fonction de chacun dans la société, la « responsabilité » comme étant les obligations qui sont attachées au rôle. Pour le terme « journalisme », elle l'a défini comme étant le métier qui consiste à « faire écho au bruit du monde » sans en faire soi-même. En citant Michael Palmer, elle a qualifié le journaliste de « orfèvre des mots » pour rendre compte, assurer la médiation et occuper les esprits.

Cependant, elle a souligné également que le respect des faits, leur vérification, la crédibilité de leurs sources et la confrontation des témoignages faisait du journalisme un « métier auto-

normé » ; c'est-à-dire un métier régi par des règles qui confèrent au journaliste des droits et des obligations.

## 2. Les obligations liées à la fonction de journalisme en période pré-électorale, électorale et postélectorale

Abordant le volet des obligations du journaliste en période pré-électorale, la conférencière a précisé qu'il devait respecter une certaine éthique et une certaine déontologie ; et que de ce fait, il n'y aurait pas de « journalisme à l'ivoirienne »

### - De l'éthique et de la déontologie

Procédant de l'étymologie de ces termes, l'oratrice les a résumés à l'ensemble des règles qui régissent l'ordre professionnel, précisant qu'en Côte d'Ivoire, les droits et obligations du journaliste sont confinés dans un espace cogéré par divers organes dont la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), le Conseil National de la Presse (CNP) et l'Observatoire pour la Liberté de la Presse, de l'Étique et de la Déontologie (OLPED). Elle a indiqué que ce dernier particulièrement, garantissait et assurait l'indépendance de l'information en veillant à l'application de l'ensemble des règles qui régissent le milieu professionnel journalistique; c'est-à-dire par exemple, être indépendant vis-à-vis des institutions tout comme ne pas publier l'image d'une personne sans son consentement.

### - Des élections

La conférencière a qualifié ces moments de cruciaux, parce que selon elle le journaliste serait partagé entre d'une part l'obligation d'informer les électeurs sur les types d'élection, où et quand elles doivent avoir lieu, les postes à pourvoir, les critères d'éligibilité ; et d'autre part, l'obligation de respecter l'équilibre, l'impartialité, l'intégrité et l'intégralité de l'information, en somme le refus de tout subjectivisme, la probité exigeant qu'il n'affiche aucune appartenance politique.

### - De la cogestion de l'espace audiovisuel

Selon Agnès Kraïdy, l'Etat a l'obligation d'informer les citoyens ; mais c'est pour « canaliser les pulsions » que la constitution ivoirienne d'août 2000 autorise le droit à l'information sous réserve du respect de la loi. Pour elle, la mise en œuvre de ce principe démocratique nécessite la création d'instruments juridiques tels que ceux ci-dessus cités. Ces instruments permettent de circonscrire le besoin d'informer les citoyens pour un choix éclairé, de faire connaître leurs besoins et leurs priorités, de contribuer à la réconciliation et à la cohésion sociale ; d'où la responsabilisation des acteurs médiatiques face aux éventuels dérapages que pourrait entraîner par exemple la publication de propos incendiaires des acteurs politiques.

Pour conclure, la conférencière a reconnu que les médias sont un puissant moyen de communication devenu indispensable au développement. Toutefois, elle a ajouté qu'il revenait aux journalistes qui les manipulent, le devoir de s'abstenir des paroles de nature à

mettre à mal l'ordre social, d'éviter les signes distinctifs de prise de position. Tout en souhaitant que le rôle du journaliste ne s'arrête pas à la période pré-électorale, la conférencière a recommandé à ses pairs la pensée de Jamal Eddine Naji, expert marocain en communication qui voudrait que la nécessité de la preuve puisse constituer non seulement un engagement éthique mais également une garantie de l'équilibre entre les besoins du pouvoir et les attentes de la population.

## B- Les préoccupations

Pour la première tranche de questions, le modérateur a enregistré cinq intervenants avec leur tête Dr. Essis Marc, enseignant Chercheur au département de Science politique de l'université Félix Houphouët Boigny de Cocody, suivi d'autres auditeurs dont le journaliste Bob Quenum de l'ONUCI FM, les étudiants de l'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) et l'Institut Universitaire d'Abidjan (IUA).

A leur suite, il y a eu une deuxième tranche puis exceptionnellement une troisième avec la permission de la conférencière. Les préoccupations fusaient de part et d'autre ; d'enseignants, d'homme de média, d'étudiants etc. Des questions toutes aussi pertinentes les unes que les autres qui ont permis à l'oratrice d'élucider les points d'ombre qui obscurcissaient les esprits; entre autres :

La responsabilité du journaliste n'est-elle rien d'autre que l'ensemble des règles citées dans le code de déontologie ?

Est-il possible de respecter les règles de déontologie quand on mesure le rapprochement des hommes de média avec les partis politiques ?

Pensez-vous que les conditions d'une élection libre et transparente en Côte d'Ivoire sont réunies ?

Quelle différence y a-t-il entre média d'Etat, service public et média privé ?

La nomination de certains responsables d'institution médiatique par décret présidentiel peut-elle garantir cette transparence qu'on attend pendant la période électorale ?

Quel est l'impact commercial sur la ligne éditoriale des journaux aujourd'hui ?

Le respect de la règle de droit a-t-elle une vocation dissuasive ou persuasive ? La dépenalisation des délits de presse fut-elle une erreur en Côte d'Ivoire ?

Autant de préoccupations auxquelles la conférencière s'est exercée à apporter satisfaction.

En réponse à la première question, la conférencière a dit que tout journaliste devrait mesurer son degré d'attachement à l'éthique et qu'il fallait cependant que l'environnement

soit favorable au respect de l'éthique. A ce niveau, elle s'est posé la question de savoir s'il était possible de parler d'éthique quand souvent la source refusait d'être citée.

Concernant les prises de position des hommes de média, elle a tranché en demandant aux hommes de média qui veulent embrasser une carrière politique de démissionner pour éviter ainsi les conflits d'intérêts ; toutefois Agnès Kraidy a reconnu que la tâche n'était pas aussi aisée au niveau des journalistes de télé qui malgré leur volonté de transparence distingueraient difficilement, par exemple, la personnalité d'un Président de la république de celle du candidat à la présidence de la république.

Anticipant en même temps sur la question relative à la transparence et la nomination des hommes de média, l'oratrice a ajouté que la prise de position n'était pas totalement neutre, mais qu'il faudrait savoir à quel moment l'exprimer.

Pour ce qui est de la différence entre les médias publics et les médias privés, l'oratrice a défini les premiers comme étant ceux dont l'Etat avait la propriété et qui lui servaient de moyens officiels d'expression. Et les seconds comme ceux qui appartenaient aux autres personnes.

Concernant l'impact commercial sur la ligne éditorial des journaux, l'oratrice a reconnu que le nombre de tirages et la vente des journaux avait considérablement baissée dans ces temps-ci.

Touchant la question de la dépenalisation des délits de presse, la conférencière a reconnu que ce fut une avancée démocratique certes, mais les journalistes n'y ayant pas été formés n'étaient pas prêts. Pour elle, l'idéal n'existe pas mais tout le monde ne peut pas se prévaloir du titre de journaliste. Aussi a-t-elle exhorté l'auditoire à apprécier les produits médiatiques avant leur consommation et à protester face aux dérives incendiaires.

C'est sur ces conseils que la conférencière s'est arrêtée.

Le modérateur a donc invité le Dr. FLAN pour son mot de fin. En prenant le micro, le Directeur du CRPA a d'abord félicité Agnès Kraidy pour sa brillante prestation ; il a ensuite remercié la direction du Centre Culturel Allemand pour sa disponibilité et exprimé toute sa satisfaction d'avoir contribué à éclairer les lanternes de l'auditoire sur ce thème d'actualité.

La cérémonie s'est achevée par un cocktail debout offert par le CRPA dans la cour de l'institut Goethe.